

N°26-S

Arrêté fixant la liste des correcteurs des épreuves orales d'admission du concours d'accès au grade d'éducateur de jeunes enfants - Session 2026

Madame la Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31),

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu le décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,

Vu le décret n° 2013-649 du 18 juillet 2013 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,

Vu l'arrêté n° 25-EY du 11 juillet 2025 portant ouverture du concours d'accès au grade d'éducateur de jeunes enfants - Session 2026,

Vu l'arrêté n° 25-LY du 5 janvier 2026 fixant la liste des candidats admis à concourir au concours d'accès au grade d'éducateur de jeunes enfants - Session 2026,

Vu l'arrêté n° 26-P du 2 février 2026 fixant la composition du jury du concours d'accès au grade d'éducateur de jeunes enfants - Session 2026,

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le CDG31,

Arrête

Arrête

Article 1 : Liste des correcteurs des épreuves orales d'admission

La liste des correcteurs des épreuves orales d'admission du concours d'éducateur de jeunes enfants est fixée comme suit :

- Monsieur Juan Pablo ARCE, Adjoint au Maire de Ramonville Saint Agne (31) ;
- Monsieur Emmanuel AUGER, Directeur de Cabinet au sein d'une communauté d'agglomération ;
- Monsieur Mohamed BOUTAHAR, Ancien coordinateur au service éducation enfance, famille et sports au sein d'une commune ;
- Madame Christine BRUNETEAU, Responsable domaine de l'offre éducative au sein d'une commune ;
- Madame Anne-Claire CAMAIN, Vice-Présidente du CDG31, Maire-adjoint de Goyrans ;
- Monsieur Gilles CHARLAS, Administrateur du CDG31, Maire-adjoint de Gagnac sur Garonne ;
- Madame Sophie CHIAROTTO, Directrice Générale Adjoint au sein d'une communauté de communes ;
- Madame Céline COULY-FEIX, Conseillère municipale de Saint Thomas (31) ;
- Monsieur Nicolas DAVELU, Responsable du service affaires juridiques et commande publique du CDG31 ;
- Monsieur Laurent DJEZZAR, Directeur Général des services du CDG31 ;
- Monsieur Laurent DUMONT, Responsable du Pôle Concours et Examens du CDG31 ;
- Monsieur Pascal FAVRETTI, Directeur ALSH au sein d'une collectivité ;

- Madame Nathalie GALTIE, Responsable d'une maison des solidarités au sein d'un département ;
- Madame Catherine GAVEN, Maire de Belbeze Lauragais (31) ;
- Monsieur Olivier GUERRA, Vice-Président du CDG31, Maire de Gardouch ;
- Monsieur José JIMENEZ, Responsable d'un service enfance jeunesse, en retraite ;
- Madame Isabelle JOUSSE, Coordinatrice petite enfance au sein d'une commune ;
- Monsieur Patrick LEFEBVRE, Vice-Président du CDG31, Maire de Saint-Julien sur Garonne ;
- Madame Nathalie LETOURNEUX, formatrice petite enfance ;
- Madame Martine NAULEAU, coordinatrice petite enfance en retraite ;
- Madame Hélène OLLIER, Directrice adjointe du CDG31 ;
- Madame Mélanie OUDOL, Directrice d'un CCAS ;
- Monsieur Denis PAYET, Directeur adjoint du CDG31 ;
- Madame Valérie RABINOVITCH, Directrice d'un centre multi accueil au sein d'une commune ;
- Madame Michèle RAJAOFERA, Cheffe de service Prévention et Protection de l'Enfance au sein d'un département ;
- Monsieur Hervé REBUFATTI, Responsable d'un service enfance jeunesse, en retraite ;
- Monsieur Manuel RECIO, Responsable du pôle accompagnement statutaire et expertise juridique du CDG31 ;
- Madame Brigitte RUFIE, Conseillère municipale de Balma (31) ;
- Madame Karine SIGNORI, Directrice d'un centre multi accueil au sein d'une communauté de communes ;
- Monsieur Adam SOUSSI, Directeur Général des Services auprès d'une commune ;
- Madame Marie TANIS, Chef de service à la Direction des solidarités et de la cohésion sociale auprès d'une métropole ;
- Madame Julie TOURNIE, Directrice Générale des Services au sein d'un communauté de communes ;
- Madame Sophie TRILLES, Vice-Présidente du CDG31, Conseillère municipale de Menville ;
- Madame Chloé VAZZOLER, Cheffe du Pôle Conseil, Emploi et Mobilité du CDG31.

Article 2 : Exécution de l'arrêté

Le Directeur Général des services du CDG31 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 07 (Tel. : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 - greffe.ta-toulouse@juradm.fr), soit par courrier postal, soit par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Article 4 : Publicité

Le présent arrêté est transmis à la Préfecture de la Haute-Garonne au titre du contrôle de la légalité. Il est publié sur le site Internet du CDG31 (www.cdg31.fr).



La Présidente,
Sabine GEIL-GOMEZ